

CERTIFICATION & RNCP

Formation diplômante

Aussi écrit : formation diplômante - formations diplômantes - formation diplomante - cursus diplômant - diplôme national

DÉFINITION

Formation qui prépare à un diplôme national délivré au nom de l'État, par l'Éducation nationale ou l'Enseignement supérieur - du CAP au doctorat, répartis sur les huit niveaux de qualification. Ces diplômes sont inscrits de droit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et reconnus sur l'ensemble du territoire. On les distingue des formations certifiantes, qui mènent à un titre ou une certification professionnelle sans constituer un diplôme national, et des formations qualifiantes, qui développent des compétences sans certification enregistrée.

Une formation diplômante prépare à un diplôme national délivré au nom de l'État : CAP, baccalauréat, BTS, BUT, licence, master, doctorat. C'est le troisième terme d'un trio qu'on confond en permanence - diplômante, certifiante, qualifiante - et la confusion coûte cher, parce qu'elle fait choisir un parcours sur un mot plutôt que sur ce qu'il ouvre réellement.

Diplômante, certifiante, qualifiante : le tableau

Diplômante

- Ce que l'on obtient : Un diplôme national
- Qui délivre : L'Éducation nationale ou l'Enseignement supérieur, au nom de l'État
- Inscription au RNCP : De droit
- Ce que cela ouvre : Poursuite d'études, concours, équivalences

Certifiante

- Ce que l'on obtient : Un titre professionnel, un CQP, une certification du répertoire spécifique
- Qui délivre : Un ministère, une branche, un organisme certificateur
- Inscription au RNCP : De droit pour les titres d'État, sur demande pour les autres
- Ce que cela ouvre : Exercice du métier, reconnaissance employeur, CPF

Qualifiante

- Ce que l'on obtient : Des compétences reconnues en interne
- Qui délivre : Une branche ou une entreprise
- Inscription au RNCP : Pas nécessairement
- Ce que cela ouvre : Tenue d'un poste, mobilité interne

Les huit niveaux, et où se situent les diplômes

Le cadre national de référence compte huit niveaux de qualification. Les certifications professionnelles se répartissent du niveau 3 au niveau 8 : niveau 3 pour le CAP, niveau 4 pour le baccalauréat, niveau 5 pour un bac+2, niveau 6 pour la licence, niveau 7 pour le master, niveau 8 pour le doctorat. La nomenclature officielle est publique : un intitulé commercial qui annonce un « niveau bac+3 » sans référence à un niveau du cadre national ne dit rien de vérifiable.

L'idée fausse la plus répandue

Beaucoup d'adultes en reconversion pensent qu'un diplôme vaut toujours mieux qu'un titre. C'est inexact. Le titre professionnel du ministère du Travail est délivré au nom de l'État et enregistré de droit au RNCP, au même rang qu'un diplôme. L'enregistrement « sur demande » ne concerne que les certifications portées par des branches ou des organismes privés. Autrement dit, « diplômant » ou « certifiant » ne présage pas du niveau de reconnaissance

: ce qui compte est l'inscription au répertoire et l'adéquation au métier visé.

Le diplôme conserve deux avantages nets : il ouvre plus sûrement la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, et il est parfois exigé pour un concours ou une profession réglementée. Si votre projet passe par l'un de ces deux chemins, la question mérite d'être tranchée avant l'inscription.

Deux situations concrètes

L'aide-soignante qui visait un diplôme par principe

Une femme de 41 ans veut « un vrai diplôme » pour se reconvertir dans les ressources humaines. Le parcours diplômant repéré dure deux ans, en présentiel, loin de chez elle. Un titre professionnel d'assistant ressources humaines, de niveau 5, la mène au même poste en neuf mois, avec un financement mobilisable. Elle change d'avis non par renoncement, mais parce que son objectif était l'emploi, pas l'intitulé.

Le magasinier qui avait besoin du diplôme, lui

Un homme de 35 ans veut devenir infirmier. Là, aucun contournement : l'exercice suppose le diplôme d'État, obtenu en institut de formation. La question n'est plus « diplôme ou titre » mais « comment financer trois années ». Le bon réflexe a été de vérifier l'exigence réelle du métier avant de bâtir le plan.

Les erreurs fréquentes

- Choisir un parcours sur le mot « diplôme » sans vérifier ce que la certification ouvre concrètement.
- Croire qu'un titre professionnel vaut moins qu'un diplôme, alors que les deux sont enregistrés de droit au RNCP.
- Se fier à un intitulé d'école - « bachelor », « mastère » - sans chercher le niveau enregistré correspondant.
- Ignorer la date d'échéance de l'enregistrement d'une certification, qui conditionne sa valeur au moment de l'examen.
- Engager un cursus long alors que le métier visé est accessible par un parcours plus court.

Pour votre reconversion

Avant de vous engager, une vérification suffit : cherchez l'intitulé exact sur France compétences. S'il y figure, il est reconnu par l'État, diplôme ou titre. Ensuite seulement, la question du format se pose. La page reconversion décrit les étapes d'un changement de métier, les métiers accessibles par un titre professionnel donnent les repères concrets, et le financement dit ce qui est mobilisable selon votre statut. Les fiches formation certifiante, titre professionnel et niveau RNCP complètent la lecture.

À RETENIR

- Une formation diplômante prépare à un diplôme national délivré au nom de l'État, par l'Éducation nationale ou l'Enseignement supérieur, du CAP au doctorat.
- Le cadre national compte huit niveaux ; les certifications professionnelles s'y répartissent du niveau 3 au niveau 8.
- Le titre professionnel du ministère du Travail est lui aussi délivré au nom de l'État et enregistré de droit au RNCP : « diplômant » ne veut pas dire « mieux reconnu ».
- Le diplôme reste la voie la plus sûre pour poursuivre des études ou passer certains concours ; pour une reconversion opérationnelle, un titre professionnel suffit souvent.

SOURCES

OFFICIELLES & RÉGLEMENTAIRES

- Service-public.fr - « Quelle est la nomenclature des diplômes par niveau ? » (cadre national, huit niveaux, du CAP au

doctorat) <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F199> (consulté 2026-09-05)

- France compétences - « Votre futur diplôme est-il reconnu par l'État ? » (le RNCP recense les certifications reconnues, méthode de vérification)

<https://www.francecompetences.fr/fiche/votre-futur-diplome-est-il-reconnu-par-letat/> (consulté 2026-09-05)

Fiche extraite du Glossaire de la formation professionnelle.

Auteur : Benjamin Duplaa - directeur IFPA Poitiers, 15 ans d'accompagnement reconversion à Bordeaux, France.

Version à jour (les règles évoluent) : benjaminduplaa.com/lexique/formation-diplomante

Diffusion libre - citation appréciée.



Scanner pour ouvrir le PDF